

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Meggie Morin**

<https://www.cadre21.org/membres/6a5f48593392629fd6e846da>

Date d'obtention : 2023-06-20 19:37:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il s'agit de repérer la situation a un impact sur le fonctionnement de l'élève dans son milieu scolaire. Si oui, ensuite, selon la situation, il faut débiter le protocole Sexto en remplissant la grille de l'évaluation de l'incident en rencontre les personnes impliquées. Toutefois, lorsque nous avons des raisons de croire qu'il s'agit d'un acte malveillant, il n'est pas dans notre rôle de recueillir le témoignage de l'instigateur de l'évènement. Également, l'objectif est de rapidement faire cesser la diffusion ou la possession d'image intime de mineur (pornographie juvénile). Il ne faut en aucun cas visionner ou regarder les images. Donc, confisquer les appareils de part et d'autre tout en expliquant le travail de partenariat avec la police qui se chargera en temps et lieu de remettre les appareils confisqués. De plus, dans un cas malveillant ou dans un acte impulsif, il est important d'aviser la police qui fera les suites avec le DPCP. Dans une situation dite impulsive, une rencontre de sensibilisation Sexto pourra avoir lieu. Alors dans une situation à caractère malveillant, des poursuites criminelles pourront être entamées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important dans les cas affectants le milieu scolaire, de rencontrer l'ensemble des personnes impliquées afin de bien orienter mon intervention et de bien faire l'analyse de l'évènement. Cela déterminera si la situation est a caractère malveillant ou impulsif.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À savoir si je dois mettre en marche la méthode Sexto si ce n'est pas la victime elle-même qui vient se confier à moi. Par exemple, dans la situation du parent qui est témoin de cela ou d'une amie inquiète. Depuis les mises en situation, c'est plus claire pour moi, mais probablement que des situations feront en sorte que je devrai en discuter avec mon équipe de travail et/ou le policier sociocommunautaire responsable de mon secteur.